



Avis de consultations architecturales

Il sera procédé dans la salle de réunion de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine à l'ouverture des plis des consultations architecturales ci-après :

N° de la consultation architecturale	Objet de la consultation architecturale	Le budget prévisionnel maximum	Date et heure de visite des lieux	Date et heure d'ouverture des plis
13/2023	La conception, la réalisation des études architecturales et le suivi des travaux des aménagements urbains et paysagers inscrit dans le cadre du Plan de Rénovation Urbaine du quartier Akachmir sis à la Commune d'El Hajeb-Province d'El Hajeb	11 250 000,00 DHS HT (Onze Millions Deux Cent Cinquante Mille de Dirhams Hors Taxes)	11/09/2023 à 11H00 au quartier Akachmir à la commune d'Al Hajeb	22/09/2023 à 10H00
14/2023	L'étude architecturale et suivi des travaux de construction d'une maison des jeunes inscrite dans le cadre du Plan de Rénovation Urbaine du quartier Akachmir sis à la Commune d'El Hajeb – Province d'EL HAJEB	4 160 000,00 DHS HT (Quatre Millions Cent Soixante Mille de Dirhams Hors Taxes)	11/09/2023 à 15H00 au quartier Akachmir à la commune d'Al Hajeb	22/09/2023 à 12H00
15/2023	L'étude architecturale et suivi des travaux de construction d'un complexe d'activités inscrit dans le cadre du Plan de Rénovation Urbaine du quartier Akachmir sis à la Commune d'El Hajeb – Province d'EL HAJEB	6 660 000,00 DHS HT (Six Millions Six Cent Soixante Mille de Dirhams Hors Taxes)	11/09/2023 à 15H00 au quartier Akachmir à la commune d'Al Hajeb	22/09/2023 à 15H00

Les dossiers des consultations architecturales peuvent être retirés auprès du siège de l'Agence, sis à l'immeuble 19 Avenue Ibn Sina Agdal Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de l'Agence sis à l'immeuble 19 Avenue Ibn Sina Agdal Rabat ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 et 8 du règlement de Consultation

